

Projet Mine Arnaud Sept-Îles

04-09-2013

Bonjour,

Étant une citoyenne demeurant à Sept-Îles, je m'intéresse à ce projet parce qu'il sera situé à proximité de la ville de Sept-Îles, et que plusieurs questions posées lors de la première audience du Bape sont demeurées pour moi sans réponse. Bien que tous les sujets abordés lors de ces rencontres m'interpellent au plus haut point, j'ai décidée de me concentrer sur les zones de rabattement et d'approfondir ce sujet, puisque je n'ai pas reçu de réponses satisfaisantes jusqu'à maintenant, et puisque ces zones superposent des zones déjà à risque de mouvement de masse, étudiées et connues depuis 2006 par les autorités gouvernementales de la région, telles que le Ministère du Transport, le Ministère de la Sécurité publique Québec, le ministère des ressources naturelles Canada et la Conférence Régionale des Élus de la Côte-Nord.

Ce qui me semble le plus inquiétant, c'est que ces zones de rabattement de sol de la minière Arnaud et les zones de mouvements de masse tels qu'étudiés dans les années 2000 par nos intervenants régionaux, se retrouvent superposées à plusieurs infrastructures dont la route 138, seule route d'accès sur la Côte-Nord, la ligne de chemin de fer et les lignes de hautes tensions d'Hydro-Québec, la butte-écran, les habitations du Canton Arnaud, les 6 parcs à résidus, le fleuve St-Laurent et même les locaux des futurs travailleurs de Mine Arnaud! Ces différentes structures, si elles cèdent à cause de ce projet, provoqueront un risque majeur pour les vies humaines, l'écologie et l'économie sur l'ensemble des Nord Côtiers et des québécois.

Durant mes lectures sur le projet Mine Arnaud, je me suis penchée particulièrement sur le complément numéro 7 de l'étude d'impact hydrogéologique, déposé en mars 2013, car il m'a sérieusement interpellée au sujet des zones de rabattement et plusieurs de mes préoccupations en découlent. Et lors de mes questions sur le sujet durant les Audiences publiques, celles-ci sont demeurées sans réponse parce qu'aucun des experts questionnés n'avait l'information, ou bien, elles étaient vagues et minimisées par le promoteur et les risques de problèmes demeureraient tout de même. Donc, mes inquiétudes sont confirmées sur ce projet.

Les risques de mouvements de sol sont déjà connus depuis longtemps par le ministère du Transport et la Sécurité publique dans la région. La zone à risque de mouvement de masse, qui englobe tout le long du littoral superpose la zone de rabattement de sol de Mine Arnaud. Tel que démontré à la figure 7, de l'Étude d'impact Hydrogéologique, le dénoyage de la mine englobera une étendue de terre de 3,5km de large par 7,5 km de long, et d'une profondeur allant jusqu'à 50 mètres. Ce territoire se situe aux mêmes endroits sur la carte que plusieurs des zones associées aux risques de mouvements de sol dans la région de la Côte-Nord. On sait depuis plusieurs années, que les risques d'érosion de sol, d'affaissement de sol et de glissement de terrains sont élevés sur la Côte-Nord à cause de la proximité du littoral et sont liés à des événements relatifs aux marées et aux pluies d'automne, aux périodes de gel et de dégel, aux crues des eaux printanières dans les cours d'eau de la région.

Imaginons un instant à quoi pourrait ressembler la route 138, qui sera située juste au-dessus d'une ligne de rabattement de 20 mètres, après une marée d'automne atteignant plusieurs mètres de hauteur. Tout cela combiné avec les fonds marins de la Baie de Sept-Îles qui devra

supporter toute cette eau sur une zone de rabattement pouvant atteindre 20 mètres par endroit à cause des activités de dénoyage de la mine... Avec des sols marins argileux et sablonneux, il y a de quoi s'imaginer un affaissement de sol à cet endroit. Le pire en plus, c'est que la bute écran sera en parallèle avec la route 138, et située elle aussi sur une zone de rabattement de sol de 50 mètres. Un glissement de terrain sera aussi possible à cet endroit. Donc, le risque de l'effet domino de plusieurs infrastructures allant des parcs à résidus en passant par la ligne de haute tension d'Hydro-Québec, le chemin de fer, la butte-écran, la 138 et le fleuve est aussi bien présent durant ou après l'accomplissement de ce projet. Moi, je ne veux surtout pas me trouver au mauvais endroit, au mauvais moment!

Enfin, durant les audiences, j'avais d'autres questions sur le projet que je n'ai pas pu poser, puisque je n'avais pas obtenu de réponses et le temps consacré par le BAPE à ce projet était limité. Vous trouverez toutes ces questions et réflexions en annexe.

Concernant mon opinion sur l'autorisation ou non de ce projet, c'est que plus j'en suis informée, et plus c'est inquiétant pour ma qualité de vie sur plusieurs plans: L'eau, l'air, le sol, etc. Selon moi, ce projet ne doit pas être autorisé puisqu'il engendre plusieurs complications insurmontables sur le plan social, politique et économique. Ce projet ne sera pas économiquement rentable puisque les risques qui y sont associés sont trop élevés et les coûts d'atténuations des impacts environnementaux seraient énormes pour le gouvernement et la société si ce projet devait avoir lieu. Pensons par exemple, au contournement de la route 138, de la ligne de chemin de fer et à celle d'Hydro-Québec. Dans ce cas-ci, l'argent gagné par Investissement Québec d'une main sera automatiquement dépensée par Transport Québec ou les citoyens de l'autre main lorsque viendra le temps d'essuyer les erreurs qui y seront associées!

En conclusion, pour moi, plusieurs questions sont demeurées sans réponse après la tenue de l'Audience publique, et ce, sur différents sujets, tels que l'eau, l'air, l'acceptabilité sociale, les mouvements de sol, etc. Avec toutes les questions que ce projet soulève, combinées avec les possibles accumulations des facteurs de risques, il y a de quoi craindre le pire!

Personnellement, si ce projet reçoit une autorisation du Provincial ou du Fédéral, je veux une garantie légale que Mine Arnaud va acheter ma maison, qu'elle va me donner un salaire pendant 10 années consécutives et qu'elle assumera les frais de mon déménagement.

Fin du document

Francine Bélanger  
Citoyenne de Sept-Îles